

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01293

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FARAS

Date de naissance : 01-01-1946

Adresse : Dar Lamine, Bloc M al308 N° 7 Hay

Téléphone : 064537597

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23 JUIN 2020

Nom et prénom du malade : FARAS ATCHA Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Angiopathie Artérielle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

022 22 78 18

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 JUIN 2020	VIS-5		150	<i>DR. M. ABDELLAH DENTISTE-NUTRITION-E.C.G. N°4 BO. Ali Yalla, Dar Essalamia H.M. Tél.: 0522 81 12 61 - Casablanca</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DU PARADIS DR. BOUSTANE ZAKIA B.P.C. L - N° 8 Dar Laouad Télé: 0522 60 80 71</i>	23/06/20	19300

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
25533412	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OMNIPRATICIEN

Lauréat de l'Université Hassan II F.M.P. Casablanca

ذريج جامعة الدسن الثاني كلية الطب و الصيدلة الدار البيضاء

- Diplômé de l'Université Montpellier 1 France

DIABÉTOLOGIE

Membre de la Société Francophone de Diabétologie

- Diplômé de l'Université Sidi Mohamed ben Abdellah

NUTRITION - DIETETIQUE MEDICALE

- Diplômé de l'Université Montpellier 1 France

ÉCHOGRAPHIE CLINIQUE

ÉLECTROCARDIOGRAPHIE

- دبلوم جامعة مونبليي 1 فرنسا

أمراض السكري

عضو الجمعية الفرنسية لامراض السكري



- دبلوم جامعة سيدى محمد بن عبد الله قابس

التغدية والحمية الطبية

- دبلوم جامعة مونبليي 1 فرنسا

الشخص بالصدى

التحطيط الكهربائي للقلب

Casablanca, le : 23 JUIN 2020 الدار البيضاء، في

23.10

FATAS

AÏCHA.

Ly saux i
95.00 1/2 ap' son

SV

Ex tra

SV

14.90 1 ap' t
Bistec

SV

100 30

SP

193.00

Dr. EL AZRAK Abdelilah
OMNIPRATICIEN-ECHOGRAPHIE
DIABETE-NUTRITION-E.C.G
N° 4 Bd. Ali Yaata Dar Essalama H.M
Tél.: 0522.61.12.61 - Casablanca

INP : 091047993 ICE : 002282167000062

شارع علي يعته، دار السلام حي الشعبي - الحي المحمدي، رقم 4 - الهاتف : 0522.61.12.61

Bd. Ali Yaata, Dar Essalama - Châabi - Hay Mohammadi, N° 4 - Tél. : 0522.61.12.61

Extra mag®

TRIPLE ACTION

1 PRISE / JOUR

Soit 100 % des AJR*

COOPER PHARMA

PPC : 95,00 DH

- MAGNÉSIUM MARIN

¹Participe à la résistance au STRESS

- VITAMINE B6 & MAGNÉSIUM

²Contribuent à réduire la FATIGUE

- VERVEINE

³Aide à l'endormissement en cas de TROUBLES DU SOMMEIL



COOPER
PHARMA

30 Comprimés tri-couches

Complément alimentaire Poids net : 31.5 g

Extra mag®

TRIPLE ACTION

1 PRISE / JOUR

Soit 100 % des AJR*

COOPER PHARMA

PPC : 95,00 DH

- MAGNÉSIUM MARIN

¹Participe à la résistance au STRESS

- VITAMINE B6 & MAGNÉSIUM

²Contribuent à réduire la FATIGUE

- VERVEINE

³Aide à l'endormissement en cas de TROUBLES DU SOMMEIL



COOPER
PHARMA

30 Comprimés tri-couches

Complément alimentaire Poids net : 31.5 g